



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	STMicroelectronics, site de Crolles
Adresse de l'établissement :	850, rue Jean Monnet 38926 Crolles Cedex
Activité de l'établissement :	Recherche et Développement, Conception et Fabrication de semiconducteurs sur plaquettes de silicium de 200 et 300 mm.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	<i>(DI : Les États membres mettent à la disposition des États membres susceptibles de subir les effets transfrontières d'un accident majeur survenu dans un établissement seuil haut, desFR 24.7.2012 Journal officiel de l'Union européenne L 197/11 informations suffisantes pour que les États membres potentiellement concernés puissent appliquer, le cas échéant, toutes les dispositions pertinentes des articles 12 et 13 ainsi que du présent article.)</i> Pas de scénario susceptible de produire un effet transfrontalier.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<i>(DI : précisez les informations générales relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement.)</i> Nature des dangers liés aux accidents majeurs produisant un effet sur la santé humaine et l'environnement à l'extérieur du site : <ul style="list-style-type: none">- Effet irréversible pour la santé en cas d'explosion d'un cylindre d'hydrogène dans une zone non construite et non constructible. Nature des dangers liés aux accidents majeurs mais ne produisant pas d'effet sur la santé humaine et l'environnement à l'extérieur du site : <ul style="list-style-type: none">- Nuage toxique suite à la perte d'étanchéité d'une capacité de gaz ou à l'épandage d'un liquide.- Rayonnement thermique et pollution des eaux de surface provoqués par un incendie. <i>L'exploitant doit reprendre ici les informations généralement déjà évoquées dans les plaquettes d'information destinées au public concerné par le zonage PPI (indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples). Le</i>

résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers. Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

L'évaluation préliminaire des risques élaborée dans le cadre de l'étude des dangers du projet a identifié 41 phénomènes dangereux susceptibles de survenir et devant faire l'objet d'une modélisation dans le cadre de l'analyse détaillée des risques.

Ces phénomènes sont regroupés sous les thèmes suivants :

1. Fuite au niveau d'un cadre ou d'une bouteille de gaz toxique ;
2. Fuite au niveau du raccordement d'une bouteille ou d'un bulk de gaz toxique ;
3. Perte de confinement du stockage de fluor ;
4. Rupture d'une tuyauterie de distribution de gaz toxique ;
5. Fuite au niveau d'une bouteille ou d'un cadre de gaz inflammable ;
6. Rupture du raccordement de distribution du trailer d'hydrogène ;
7. Rupture d'une tuyauterie de distribution d'un gaz inflammable
8. Epanchage d'un liquide toxique et émission de vapeurs ;
9. Epanchage d'un liquide inflammable et feu de nappe ;
10. Perte de confinement sur stockage des liquides inflammables usagés ;
11. Explosion de la phase vapeur d'un stockage aérien de liquides inflammables usagés ;
12. Perte de confinement sur flexible de dépotage des liquides inflammables usagés ;
13. Explosion d'une bouteille de gaz sous pression ;
14. Incendie de bâtiments ;
15. Evaporation toxique suite à un effet domino au niveau des stockages de liquides toxiques.

L'analyse réalisée en tenant compte du bon fonctionnement des mesures de maîtrise des risques permet de ne conserver qu'un seul scénario pouvant avoir des effets hors du site.

Il s'agit du scénario "explosion d'un cylindre d'hydrogène" (présenté ci-dessous) dont les effets irréversibles atteignent une zone constituée de friches et de bois laquelle est identifiée comme un couloir écologique.

Le risque a été jugé acceptable par l'exploitant au regard de la grille d'acceptabilité définie par la circulaire du 10 mai 2010 relative aux règles méthodologiques applicables aux études de dangers.

Les principaux moyens de prévention, de protection et d'interven-

tion sont les suivants :

- Prévention des sources d'ignition et intervention des pompiers du site en cas d'alerte (et les moyens d'extinction).
- Murs coupe-feu des bâtiments,
- Bassins de rétention des eaux incendie ;
- Moyens de lutte contre l'incendie ;
- Respect des règles de stockage (nature et quantité des produits stockés, respect des règles liées aux incompatibilités entre produits) ;
- Opérations de contrôle et de maintenance des installations (chariots élévateurs, installations électriques, ...) ;
- Formation des opérateurs ;
- Procédures de maîtrise des travaux et des sources d'ignition (permis de travail, permis de feu, ...) ;
- Exercices incendie, conjointement avec les pompiers (dans le cadre du POI).

L'exploitant doit faire un résumé des principaux types de scénarios et qu'il indique, de façon pédagogique et sans rentrer dans les détails techniques, ce qu'il met en place comme barrière de protection pour maîtriser les dangers que ses installations peuvent générer. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage compréhensible par les riverains.